

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **19 décembre 2016** à 18 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Sonia Quirion
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la première, Lyne Bourque.
Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.
Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

320-12-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
- 4 - LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
- 5 - LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 256-2016 DÉCRÉTANT LE TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES ET DE L'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

321-12-2016

3 - LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU que l'élaboration du programme triennal d'immobilisations a fait l'objet de séances de travail;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un programme triennal d'immobilisations comprenant les immobilisations dont la période de financement excède 12 mois, leurs coûts ainsi que le financement prévu et ce, pour les années 2017 à 2019;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit adopté, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;

QU'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

322-12-2016

4 - LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2017 de notre municipalité ont fait l'objet de séances de travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;

ATTENDU que le budget 2017 de notre municipalité a été déposé et soumis aux questions et commentaires des contribuables intéressés avant son adoption;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le budget 2017 de notre municipalité au montant de 2 748 504 \$ soit adopté tel que figurant au document détaillé remis précédemment à tous les membres du Conseil, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;

QU'un document explicatif du budget soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

323-12-2016

5 - LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 256-2016 DÉCRÉTANT LE TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES ET DE L'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

ATTENDU que le Conseil a adopté les prévisions budgétaires 2017 de la Municipalité;

ATTENDU que le Conseil se doit de recueillir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires afin d'assurer l'équilibre du budget 2017 de notre Corporation municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;

ATTENDU que le Conseil se doit de décréter un taux d'intérêt applicable pour l'année 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 5 décembre 2016;

Il est proposé par Richard Bolduc, secondé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 256-2016 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2017 comme s'il était ici reproduit tout au long dans sa version intégrale;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 18 h 55, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée.

Arrivé de M. Pierre Bégin, maire et de Mme Sonia Quirion, conseillère municipale à 18 h 55.

324-12-2016

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 10.

Lyne Bourque,
Pro-mairesse
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, pro-mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque, Pro-mairesse